

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 19 janvier 2026 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTES: MESDAMES : GILBERTE POTVIN, GÉRALDINE CHRÉTIEN, JENNYFER RUEL ET
CATHERINE LAROCHELLE

MONSIEUR : ALBERT ROBICHAUD

EST ABSENTE : MADAME : DENISE DESMARAIS

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

01-01-2026 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et 15 décembre 2025
4. Adoption des factures et des transferts budgétaires
5. Correspondance
6. Dons
7. Réception provisoire et libération de retenue de 5% du remplacement du ponton dans le Rang 7 Sud
8. Refinancement du prêt de 33 500\$ concernant le règlement d'emprunt 06-2010 du réseau d'égout
9. Financement permanent du règlement 2023-05 au fonds de roulement pour le chemin des Hérons
10. Mandat aux Services d'urbanisme de la MRC de la Matapédia pour concevoir le règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
11. Adoption du règlement 2025-06 de taxation et tarification 2026
12. Demande aux Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE) concernant le rechargement en gravier du chemin des Érables
13. Embauche d'une ajointe administrative
14. Lettre d'appui au Comité de développement concernant la demande d'aide à la MRC de la Matapédia au Fonds de soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales
15. Entente de partenariat avec le Centre d'action bénévole concernant le projet Circonflexe – Prêt à bouger
16. Affaire nouvelle
17. Période de question
18. Levée de l'assemblée

02-01-2026 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER} ET 15 DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par M. Albert Robichaud, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 1^{er} décembre 2025.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

Il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 15 décembre 2025.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

03-01-2026 : ADOPTION DES FACTURES ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

FACTURES PAYÉES		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Bell Mobilité	Cellulaire décembre	51.79 \$
Hydro-Québec	Éclairage	241.11 \$
Remises provinciales et fédérales	déc-25	6 897.28 \$
TOTAL		7 190.18 \$

FACTURES À PAYER		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
ADMQ (Association des directeurs généraux)	Formation ABC/DC Intermédiaire et cotisation annuelle	1 019.83 \$
André Roy Électrique	Ampoules garage	112.07 \$
Bell Mobilité	Cellulaire janvier	48.35 \$
Bernard et Gaudreault	Arpentage et description technique pour les servitudes chemin des Érables	8 062.38 \$
Buropro	Copies mensuelles décembre	57.27 \$
CarQuest	Meules, raccord, burin, disque à couper, écrou, essuie-glace Western	283.66 \$
Carrefour du Camion Amqui	Pièce différentiel, lumière chauffante, valve, courroies et raccord Western, livret ronde de sécurité	1 434.36 \$
Donald Raymond	Patinoire du 20 décembre au 4 janvier	646.00 \$
Entreprise Michaud	Crédit rechargement 2 Nord	(327.50) \$
Excavation de l'est	Libération retenue 5% Rang 7 Sud	5 789.35 \$
Ferme Therval	Location décembre et janvier et immatriculation tracteur	9 412.35 \$
Fonds d'information sur le territoire	Mutation décembre	24.00 \$
FQM Assurance	Assurances 2026	18 927.85 \$
FQM Services	Logiciel CIM 2026	5 058.90 \$
Gagnon Quincaillerie	Pelle carrée	27.87 \$
Garage Coop d'Alberville	Essence camionnette	384.23 \$
Gestion Notariale	Achat Manon Lapointe	813.62 \$
H2Lab	Eaux usées, analyse eau potable	2 600.46 \$
Hydro-Québec	Éclairage	249.13 \$
Huguette Bérubé	Recherche panneau pointage éducatif mini-putt	175.00 \$
Jennifer Gosselin	Entretien 7 locations, bibliothèque, extra cuisine et balayeuse centrale	654.25 \$
Jos-Lefrançois	Changement d'huile Western	663.65 \$
Lamarre Gaz Industriel	Location annuelle bouteille oxygène et acétylène	229.95 \$
Lee Conciergerie	Entretien décembre	190.98 \$
Log Max	Huile, boyau, pièces Western, joint et boyau John Deer	419.83 \$
Mario Lavoie	Municipalisation des chemins	723.40 \$
Mécano RL	Joint étanche pompe GMC 1980	127.27 \$

Médial Services conseils	Mutuelle janvier à juin	328.18 \$
Morency Avocat	Expropriation Rang 2 Nord	2 237.90 \$
MRC Matapédia	Mise à jour évaluation, Rang 8 Nord, voirie Érables, travaux de lignage, Rang 7 sud, coordination, PGA eau, Rang 2 Nord, eau potable, réserve révision schéma d'aménagement, téléphonie, google, antidote	47 186.91 \$
Papeterie Bloc-Note	Cartables, papiers	271.62 \$
Petite Caisse	Fourniture biblio (refacturé Comité Développement), eau de javel puits d'eau	68.25 \$
Pièces d'auto DR	Courroie pour perceuse, ampoule John Deer	14.21 \$
Pièces d'auto Sélect	Tige, rondelle, écrou GMC 1980	48.08 \$
Pompes à eau Bouchard	Pièces pour compresseur à air	(114.93) \$
Premier Tech	Entretien 16 écoflo	2 533.12 \$
Propulses Énergie	Diésel	3 485.74 \$
Protection Garvex	Centre de surveillance 2026	344.24 \$
Robitaille équipement	Lame, sabot, pointe carbure Western	1 389.48 \$
Soudure mobile	Fer	26.67 \$
Unoria	Barrières Rang 2 Nord, pièce boyau à eau garage	800.36 \$
Valérie Delisle-Gagnon biologiste	Demande Ministère environnement Rang 7 Sud	407.33 \$
Visa	Souper et cadeaux de Noël, rouleau timbre, articles nettoyage, montre, diner budget, cadeau pièce théâtre, vin souper, store salle du conseil, câble USB pour caméra	1 606.19 \$
TOTAL		118 441.86 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

Ainsi que les transferts budgétaires suivants :

DE	MONTANT	À	MONTANT
02-110-00-493 Réception	180\$	02-130-00-142 Salaire adjointe administrative	180\$
02-110-00-133 Allocation dépenses élus	625\$	02-130-00-252 CSST	625\$
02-130-00-310 Déplacement du personnel	19\$	02-130-00-321 Frais de poste	19\$
02-130-00-310 Déplacement du personnel	59\$	02-130-00-414 Administration et	59\$
02-130-00-454 Services de formation	53\$	02-130-00-459 Contrat photocopieur	53\$
02-130-00-454 Services de formation	9\$	02-130-00-496 Frais de banque	9\$
02-701-20-522 Ent Centre communautaire	2815\$	02-150-00-951 Quote-part évaluation	2815\$
02-320-00-222 RRQ voirie été	139\$	02-320-00-141 Salaire régulier	139\$

02-701-20-522 Ent Centre communautaire	3048\$	02-320-00-453 Service de génie	3048\$
02-320-00-526 Entretien machinerie	303\$	02-320-00-525 Entretien véhicules	303\$
02-330-00-222 RRQ	178\$	02-330-00-252 CSST	178\$
02-330-00-522 Entretien garage	359\$	02-330-00-455 Immatriculation	359\$
02-330-00-631 Essence et diesel	3213\$	02-330-00-525 Entretien véhicule	3213\$
02-330-00-634 Lubrifiant et huile	217\$	02-330-00-640 Pièces et accessoire	217\$
02-470-00-410 Honoraires Berce	299\$	02-590-10-959 Démarche MADA	299\$
02-701-20-643 Outillage	28\$	02-701-20-660 Articles de nettoyage	28\$

04-01-2026 : CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

05-01-2026: DONS

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d’effectuer un don de \$30 chacun à Parkinson Québec ainsi qu’à la Maison des Jeunes de Causapscal.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

06-01-2026 : RÉCEPTION PROVISOIRE ET LIBÉRATION DE RETENUE DE 5% DU REMPLACEMENT DU PONCEAU DANS LE RANG 7 SUD

Considérant que des travaux de remplacement de ponceau dans le Rang 7 Sud ont été effectués par Excavation de l’est;

Par conséquent, il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement d’accepter la réception provisoire du remplacement du ponceau du Rang 7 Sud et de payer la facture pour la libération de retenue de 5% au montant total de 5 789.35 \$ taxes incluses.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

07-01-2026 : REFINANCEMENT DU PRÊT DE 33 500\$ CONCERNANT LE RÈGLEMENT D’EMPRUNT 06-2010 DU RÉSEAU D’ÉGOUT

ATTENDU QUE conformément au règlement d’emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de chacun d’eux, la Municipalité d'Albertville souhaite emprunter par billet un montant total de 33 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
06-2010	33 500 \$

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albertville désire se prévaloir des dispositions de l’article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d’emprunt peut être prolongé d’au plus douze (12) mois lors d’un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albertville a le 19 janvier 2026, un montant de 33 500 \$ à renouveler sur un emprunt original de 358 200 \$, pour une période de 5 ans et 15 ans, en vertu du règlement numéro 06-2010;

ATTENDU QU’à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d’emprunt en vertu duquel ce billet a été émis;

Par conséquent, il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que :

- 1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;
- 2. Un emprunt par billet au montant de 33 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 06-2010 soit réalisé;
- 3. La Municipalité d'Albertville accepte l’offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2026 au montant de 33 500 \$ effectué en vertu des règlements d’emprunt numéros 06-2010. Ce billet est émis au prix de 100.00%, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

6 400 \$	5.72 %	19 janvier 2027
6 400 \$	5.72 %	19 janvier 2028
6 700 \$	5.72 %	18 janvier 2029
6 900 \$	5.72 %	19 janvier 2030
7 100 \$	5.72 %	19 janvier 2031

- 4. Les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.
- 5. Les billets soient signés par le maire, M. Martin Landry, et la greffière-trésorière, Mme Mélissa Hébert;
- 6. Les billets soient datés du 19 janvier 2026;
- 7. Les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;
- 8. Les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2027	6 400 \$
2028	6 400 \$
2029	6 700 \$
2030	6 900 \$
2031	7 100 \$

- 9. Pour réaliser cet emprunt, la Municipalité d'Albertville émet pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d’emprunt, c’est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2026).

Vote pour : 5 et vote contre : 0

08-01-2026 : FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT 2023-05 AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE CHEMIN DES HÉRONS

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt 2023-05 pour un montant en capital de 33 495\$, la Municipalité d'Albertville a emprunté à son fonds de roulement;

Considérant que le remboursement de cet emprunt sera fait par les propriétaires riverains et en zone blanche situés sur le chemin des Hérons;

Considérant que le taux d’intérêt est celui en vigueur au 1^{er} janvier 2026, soit 4.95% l’an;

Considérant que le montant total à rembourser incluant les intérêts est de 43 279\$;

Par conséquent, il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que le règlement d'emprunt soit financé, conformément à ce qui suit :

- 1. les intérêts seront payables semi annuellement, le 1^{er} juillet et le 1^{er} décembre de chaque année;
- 2. le capital sera remboursé comme suit :

2027	2 700 \$
2028	2 800 \$
2029	2 900 \$
2030	3 100 \$
2031	3 200 \$
2032	3 400\$
2033	3 600\$
2034	3 700\$
2035	3 900\$
2036	4 195\$

Vote pour : 5 Vote contre : 0

**09-01-2026 : MANDAT AUX SERVICES D’URBANISME DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR
CONCEVOIR LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Considérant que l’article 137 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culture et d’autres dispositions législatives adoptées en 2021 prescrit que les municipalités ont jusqu’au 1er avril prochain pour adopter un règlement relatif à l’occupation et à l’entretien des bâtiments.

Considérant que l’offre du service d’urbanisme pour rédiger le règlement est de 750\$.

Par conséquent, il est proposé par M. Albert Robichaud, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d’accepter l’offre du service d’urbanisme de la MRC de la Matapédia pour concevoir le règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments au montant de 750\$.

Vote pour : 5 et vote contre : 0

10-01-2026 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-06 DE TAXATION ET TARIFICATION 2026

ATTENDU que les articles 252, 263 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent au conseil d’une municipalité de prévoir les règles applicables au paiement;

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité d'Alberville a pris connaissance des prévisions budgétaires 2026 et qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu’un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

ATTENDU qu’un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que le règlement no 2025-06 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

RÈGLEMENT NO 2025-06
AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET DE SECTEURS AINSI
QUE LES TARIFICATIONS POUR LES SERVICES D'ÉGOUTS ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

ARTICLE 1: Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2026.

ARTICLE 2: Le taux de la taxe foncière générale est fixé à \$1.238 du cent dollar d'évaluation pour l'année 2026 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2026.

ARTICLE 3 : Les taxes de secteur concernant les règlements d’emprunt pour la municipalisation des chemins pour des Érables, des Hérons et le 2^{ième} Rang Nord seront fixées aux taux suivants :

Secteur Chemin des Érables

Règlement 2023-04 – 35 071\$ + intérêts : 1.75\$ du cent dollar d’évaluation du terrain seulement. La taxation des terrains est calculée sur les parcelles en zone blanche.

Secteur Chemin des Hérons

Règlement 2023-05 – 33 495\$ + intérêts : 1.36\$ du cent dollar d’évaluation du terrain seulement. La taxation des terrains est calculée sur les parcelles en zone blanche.

Secteur 2^{ième} Rang Nord

Règlement 2023-03 - 112 459\$ + intérêts : 8.48\$ du cent dollar d’évaluation du terrain seulement. La taxation des terrains est calculée sur les parcelles en îlot déstructuré ainsi que sur les lots 6643874 et 5248351.

ARTICLE 4: Le tarif de compensation pour l’entretien du réseau d’égouts est fixé à :

Logement ou terrain desservi	379.25
Commerce	759.00

ARTICLE 5: Le tarif de compensation pour l’infrastructure du réseau d’égouts est fixé à :

Logement ou terrain desservi	224.00
Commerce	448.00

ARTICLE 6: Le tarif de compensation pour la collecte des matières résiduelles est fixé à:

Tarif unique	280.91 par logement/local
Bac de déchet supplémentaire	212\$ par bac (vignette)

Tout immeuble ayant accès au service de collecte des matières résiduelles se verra imposer la tarification. Tout immeuble étant catégorisé abri ou camp forestier n’est sujet à aucune taxe de services.

Selon les modalités du règlement 2024-05 de la Régie Intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la MRC de la Matapédia et de la Mitis dûment en vigueur.

ARTICLE 7: Le nombre de versements pour l’impôt foncier et les tarifications sera de 6, aux échéances suivantes, à partir de la date de facturation:

- 30 jours
- 60 jours
- 120 jours
- 180 jours
- 240 jours
- 300 jours

Tout compte de taxes inférieur ou égal à 300 \$ est payable en totalité à la date d'échéance du 1er versement, soit 30 jours suivant la date de facturation.

ARTICLE 8: Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 18 % par année pour l'exercice financier 2026.

ARTICLE 9: Les tarifs pour la location et l'entretien de la salle communautaire sont de 50\$ pour la location + 80\$ pour un entretien de base excluant le démontage de la salle

ARTICLE 10 : Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales s'appliquent également à la taxation supplémentaire ou complémentaire, en y apportant les adaptations nécessaires.

ARTICLE 11 : Le Conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 12 : Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

11-01-2026 : DEMANDE AU PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROVINCIALE (PPA-CE) CONCERNANT LE RECHARGEMENT EN GRAVIER DU CHEMIN DES ÉRABLES

Considérant que la Municipalité d'Alberville a procédé à la municipalisation de trois (3) chemins, soit des Érables, des Hérons et le 2^{ème} Rang Nord;

Considérant que le chemin des Hérons est à construire et que des travaux importants doivent être effectués dans les autres chemins pour les rendre plus sécuritaires;

Considérant que nous avons effectué des travaux importants d'amélioration du chemin des Érables à l'été 2025;

Considérant que du rechargement en gravier doit être fait sur environ 1 km;

Considérant que ces chemins ne sont pas admissibles aux programmes d'entretien et de rétablissement du Ministère des transports et de la Mobilité durable puisque ces chemins ne sont pas des routes locales 1 et 2;

Considérant que la seule aide financière pour ces chemins municipaux est le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ);

Considérant que nous avons besoin de notre TECQ pour les travaux d'infrastructures de ces nouveaux chemins sous notre responsabilité;

Considérant que nous devons ajouter aux travaux de notre TECQ, les nouvelles obligations gouvernementales concernant les infrastructures en eau;

Considérant que notre priorité 4 de notre TECQ est déjà très sollicitée avec notre quote-part pour la relocalisation d'un écosite ainsi que la mise aux normes de nos installations pour avoir de l'eau potable;

Considérant que les coûts estimés du rechargement en gravier du chemin des Érables sont de 57 000\$.

Par conséquent, il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'effectuer une demande d'aide financière de 50 000\$ à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale pour les travaux de rechargement en gravier du chemin des Érables.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

12-01-2026 : EMBAUCHE D'UNE AJOINTE ADMINISTRATIVE

Considérant que la municipalité d'Albertville est en développement continu et a plusieurs dossiers en cours et en attente de réalisation;

Considérant que la directrice générale en place travail majoritairement en heures supplémentaires;

Considérant qu'une adjointe administrative à temps partiel est nécessaire;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente d'engagement et salariale :

En conséquence, il est proposé par M. Albert Robichaud, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de faire l'embauche de Mme Claire Sénéchal aux conditions décrites dans l'entente d'engagement et salariale et autoriser Mme Mélissa Hébert, directrice générale, à signer le document.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

13-01-2026 : LETTRE D'APPUI AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CONCERNANT LA DEMANDE D'AIDE À LA MRC DE LA MATAPÉDIA AU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES ET PATRIMONIALES

Considérant que le Comité de développement est important pour la vitalité de notre milieu;

Considérant que le Comité de développement a développé au beau partenariat avec le Comité de la bibliothèque;

Considérant que leur demande au Fonds de soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales concernant leur série d'activité est positive pour notre municipalité;

Considérant que la municipalité confirme sa participation financière d'un maximum de 500\$ pour les activités en plus du budget courant pour la bibliothèque de 475\$ alloué pour l'année 2026 :

Par conséquent, il est proposé par M. Albert Robichaud, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de :

1. Faire parvenir une lettre d'appui au Comité de développement concernant leur demande d'aide à la MRC de la Matapédia au Fonds de soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales.
2. Confirmer la participation financière de la municipalité pour un maximum total de 500\$ pour les activités en plus du budget courant pour la bibliothèque de 475\$ alloué pour l'année 2026.

Vote pour : 4 Vote contre : 1

14-01-2026: ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE CONCERNANT LE PROJET CIRCONFLEXE – PRÊT À BOUGER

Considérant que le Centre d'action bénévole est fiduciaire de circonflexe : prêt-pour-bouger;

Considérant que ce projet vise l'implantation de centrales de prêt d'équipements de sport, de loisir et de plein air;

Considérant que la Municipalité d'Albertville accepte d'opérer un point de service de circonflexe pour la population de la MRC de La Matapédia;

Considérant qu'un comité de coordination est mis en place pour assurer un bon fonctionnement des centrales et le lien entre celles-ci et le CAB;

Considérant que la présente entente est rédigée sur un principe de partenariat et de bonne volonté entre les acteurs impliqués en vue de permettre l'implantation du projet circonflexe dans la MRC de La Matapédia;

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Catherine Larochelle et résolu unanimement :

1. D'accepter l'entente de partenariat avec le Centre d'action bénévole
2. D'autoriser Mme Mélissa Hébert, Directrice générale, à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

15-01-2026 : AFFAIRE NOUVELLE

Aucune

16-01-2026 : PÉRIODE DE QUESTION

Aucune

17-01-2026: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Catherine Larochelle et résolu unanimement de lever la séance à 20h19.

Vote pour : 5 Vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.